



## CONSULTATION

PAR COURRIEL

Le 25 mai 2020

Chers parents,

Comme à chaque année, la Commission scolaire consulte chaque groupe intéressé afin de déterminer le nombre de parents et de membres du personnel au sein du Conseil d'établissement (Réf. LIP, art. 43).

Cette consultation se fait sur une base annuelle puisqu'elle est liée à l'acte d'établissement et au plan triennal de répartition et de destination des immeubles qui est émis à chaque année (Réf. LIP, art. 211).

La proposition pour le nombre de membres du Conseil d'établissement de l'école pour l'année scolaire 2020-2021, suite aux diverses consultations des membres du personnel serait la suivante :

**6 parents** (statu quo)

**4 enseignants** (statu quo)

**1 personnel de soutien** (statu quo)

**1 responsable du service de garde** (statu quo)

**\* 2 représentants de la communauté**

**\* 2 représentants des usagers du service de garde La Nacelle**

**Total : 12 personnes ayant droit de vote + 1 direction + 1 direction adjointe**

Si vous êtes en désaccord avec la proposition faite, vous devez nous signifier votre désir de changer cette proposition en transmettant votre suggestion par courriel au secrétariat de l'école, par une simple réponse à ce courriel, au plus tard le vendredi 5 juin 2020. À défaut de recevoir une réponse de votre part, nous considérerons que vous êtes en accord avec notre proposition.

Nous vous remercions de votre collaboration.

La directrice de l'école,

Anny Jean